



Société anonyme au capital social de 731 876,25 Euros
Siège social : 102, rue Etienne Dolet
92240 Malakoff
478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2020	3
1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE	3
a. Résultats du premier semestre 2020	3
b. Activité commerciale	5
c. Essais cliniques.....	6
2. SITUATION ET FAITS MARQUANTS	6
a. Sécurisation du développement stratégique dans le traitement des varices	6
b. Sécurisation des financements	7
3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE	8
a. Début exécution de la de la Tranche2 de l'accord de financement d'un montant maximum de 11,8 M€ mis en place en 2019.	8
b. Signature d'un Accord de Performance Collectif.....	8
II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020	9
Poursuite de la stratégie d'Echothérapie des Varices	14
Pandémie de Covid-19	15
a. Début exécution de la de la Tranche2 de l'accord de financement d'un montant maximum de 11,8 M€ mis en place en 2019.	38
b. Signature d'un Accord de Performance Collectif.....	38
III. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES	40
THERACLION	40

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2020

1. Activité et résultats de la Société

a. Résultats du premier semestre 2020

En K€	30/06/2020	30/06/2019	Var. %
Chiffre d'affaires	167	963	-83%
<i>issu des ventes d'équipements</i>	0	728	-100%
<i>issu de la location d'équipements</i>	0	36	-100%
<i>issu de la vente de consommable SONOVEIN®</i>	33	12	+175%
<i>Issu de la vente de consommable Echopulse®</i>	60	102	-41%
<i>issu de la vente de service</i>	74	86	-14%
Subventions	-3	338	NA
Reprise amortissements et provisions	0	15	-100%
Total des produits d'exploitation	163	1 316	-88%
Achats de marchandises et variation de stocks	-139	527	NA
Marge brute	302	789	-62%
% Marge brute	NA	60%	NA
Autres achats et charges externes	918	1 147	-20%
Achats de marchandises et Charges externes	779	1 674	-54%
Salaires et charges sociales	1 394	1 667	-16%
Dotations aux amortissements	69	143	-52%
Dotations aux provisions	0	17	-100%
Autres charges	32	34	-6%
Autres charges opérationnelles	1 496	1 861	-20%
Résultat d'exploitation	(2 111)	(2 218)	+5%
Résultat financier	(190)	(87)	+28%
Résultat exceptionnel	(10)	(47)	-78%
Crédits Impôts Recherche	438	680	-35%
Résultat net	(1 872)	(1 673)	-12%
Effectif moyen (ETP)	25	25	0%

Diminution du chiffre d'affaires récurrent de Theraclion SA : - 15%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 169 K€ sur le premier semestre 2020, soit une baisse de 15% si l'on considère le chiffre d'affaires récurrent, composé par la vente des consommables et de services (199 K€ à fin juin 2019). La vente de systèmes n'a pas pu avoir lieu, car la crise sanitaire a stoppé les activités de nos experts qui ont dû suspendre tout traitement médical non urgent. Le confinement n'a pas permis aux patients d'accéder à notre technologie. Les limitations des déplacements avec l'interruption des liaisons aériennes et la fermeture des frontières, ainsi que les restrictions de rassemblement ont rendu impossible tout déplacement commercial et difficile l'acheminement des produits, alors même que la grande majorité du chiffre d'affaires de Theraclion est réalisée à l'international.

Cependant, l'intérêt croissant des médecins vasculaires pour la solution d'échothérapie de Theraclion se poursuit. Dix systèmes ont été vendus en 2019. Depuis le 11 mai, l'entreprise retrouve sa dynamique commerciale et accélère ses efforts auprès d'acquéreurs potentiels de la technologie. On assiste actuellement à une reprise progressive des traitements et une augmentation des commandes de consommables.

Poursuite du déploiement des axes stratégiques sur SONOVEIN®

Theraclion a poursuivi le déploiement de ses axes stratégiques sur SONOVEIN® car la solution répond à un besoin médical non satisfait. Ce système est la seule option non-invasive de chirurgie des varices, sans cicatrice et sans incision, réduisant ainsi considérablement le risque de maladie nosocomiale. Il permet de minimiser le temps passé dans le centre de traitement et n'utilise pas de sédation permettant une activité quasi-normale immédiatement après l'intervention.

Les équipes de Theraclion ont poursuivi le développement technique et clinique de SONOVEIN® afin de proposer une nouvelle version qui optimise l'utilisation par les praticiens et répond aux demandes des premiers utilisateurs experts.

Outre ces avancées techniques, Theraclion a pu mettre en place deux nouveaux centres de traitement SONOVEIN® en France et en Espagne, dès la levée du confinement, illustrant l'attente des médecins spécialistes pour la solution de traitement non invasive des varices. Sur les six sites actuellement équipés en SONOVEIN®, trois ont repris ou entamé les traitements, les autres centres anticipent une reprise des traitements en septembre. En lien avec la reprise progressive des traitements, Theraclion enregistre en ce début du second semestre une augmentation des commandes de consommables EPACK®. Cette dynamique de commandes permet d'anticiper une reprise progressive des traitements à partir de septembre.

Au vu de l'intérêt des *Key Opinion Leaders* pour la technologie disruptive de Theraclion, la société est confiante dans la réalisation de son objectif d'ouverture de sites de traitement SONOVEIN® dans les prochains mois.

Theraclion poursuit ainsi ses objectifs pour le développement de SONOVEIN® :

- Ouvrir de nouveaux sites de traitement en 2020 en Europe et en Asie pour le traitement des veines tout en travaillant de concert avec les *Key Opinion Leaders* pour accélérer l'adoption par la communauté médicale de SONOVEIN® ;
- Développer des essais aux États-Unis pour progresser vers l'approbation de SONOVEIN® par la Food and Drug Administration (FDA) ;
- Poursuivre le développement technique de la technologie SONOVEIN®.

Des coûts de fonctionnement sous contrôle

Les actions mises en place protègent les salariés, la vitesse de développement de la technologie SONOVEIN® et réduisent les coûts.

Le premier semestre est marquée par l'épidémie de Covid-19, Theraclion a déployé des mesures pour assurer la sécurité de ses employés et limiter l'impact de l'épidémie sur ses activités. Le télétravail a été mis en place lorsqu'il était possible. Dans le cas contraire, Theraclion a opté pour le chômage partiel et s'appuie sur les mesures gouvernementales.

Theraclion s'est réorganisé en 2019 en concentrant ses forces sur ses marchés historiques immédiatement exploitables et sur le développement de SONOVEIN® dédié au traitement des varices. Cette réorganisation a permis d'adapter la structure de coûts aux besoins stratégiques de l'entreprise, et ainsi de réduire les dépenses de 20% sur base annuelle, tout en maintenant les investissements en R&D nécessaires aux ambitions stratégiques de la société. Face à la pandémie de Covid 19, Theraclion a choisi de préserver son équipe resserrée et a diminué ses dépenses non stratégiques (impossibilité de voyager, suspension des traitements non urgents dans les hôpitaux, mise en place chômage partiel quand le télétravail n'était pas possible) toute en poursuivant le développement de la technologie SONOVEIN®. Les charges de personnel diminuent ainsi de 16% par rapport au premier semestre de 2019 principalement du fait du chômage partiel. Les achats externes diminuent de 54%.

Les achats de marchandises et variations de stocks dégagent un produit de 139 K€ du fait de l'obtention

de remises en 2020 sur des achats principalement réalisés en 2019. L'effectif moyen au premier semestre 2020 s'élève à 25 collaborateurs en ligne avec 2019.

Le résultat financier est en perte de 190 K€, notamment du fait intérêts capitalisés sur l'avance remboursable TUCE et de provisions sur des pertes de change latente liées à la montée de l'euro. Le crédit impôt recherche de 438 K€ est en baisse de 36% du fait de la réduction des charges éligibles. Le résultat net du premier semestre 2020 ressort en perte de 1 872 K€, en hausse de 11% par rapport à la même période en 2019. La concentration des dépenses sur le développement stratégique de la technologie SONOVEIN® permet de respecter l'agenda de déploiement de cette technologie tout en adaptant les dépenses à la baisse de 88% des revenus et in fine enregistrer des pertes en ligne avec 2019.

Evolution de la trésorerie et continuité d'exploitation

Les liquidités disponibles de Theraclion s'élevaient à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2019. Face à l'impact de Covid-19, la société a pris un certain nombre de mesures pour réduire les dépenses, reporter les délais de paiement, accélérer le recouvrement des créances et obtenir des financements non dilutifs. Theraclion a ainsi obtenu un PGE auprès du CIC de 0,7 millions d'euros et un prêt innovation de 0,7 millions d'euros auprès de la Bpi. En outre, les actionnaires de Theraclion ont décidé l'exécution en tout ou partie de la Tranche 2 dans le cadre de son accord de financement pour 2019 ou d'autres financements de ses actionnaires actuels. En complément, Theraclion a obtenu une ligne de crédit de 3,6 millions d'euros¹, qui pourrait être activée par Theraclion si nécessaire. En tenant compte de cette réduction des dépenses, d'une estimation prudente des ventes de systèmes en 2020 des financements obtenus de ses actionnaires, des banques et de la Bpi, Theraclion estime qu'elle sera en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

Pour mémoire, Theraclion a annoncé en février 2019 la signature d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement en 3 tranches procure à Theraclion les ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer sa pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cet accord de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 euro par action, ce qui représentait une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).

À la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire des tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 et 4 millions d'euros au maximum. L'exercice des tranches 2 ou 3 donne droit directement ou indirectement à l'action Theraclion à un prix respectif de 0,80 euro par action ou de 1,09 euro par action.

b. Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne et dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

En 2018, Theraclion a réorganisé les fonctions commerciales en réduisant ses ressources aux personnes actives sur les marchés ayant démontré leur potentiel à court terme : l'Allemagne, l'Europe Centrale, l'Espagne et l'Asie.

Du fait de la pandémie, l'activité commerciale est fortement ralentie au premier semestre.

¹ Theraclion a reçu l'accord d'une société d'investissement pour la mise en place d'un financement d'un maximum de 12 tranches d'obligations convertibles de 300 000 euros que Theraclion peut, à sa discrétion, tirer en cas de besoin de trésorerie.

c. Essais cliniques

Poursuite d'études visant à l'amélioration de la technologie SONOVEIN pour le traitement des varices par échothérapie

Pour mémoire, Theraclion a mené en 2017 et 2018 une étude clinique afin de déterminer la faisabilité du traitement de l'insuffisance veineuse des membres inférieurs (varice) par ultrasons focalisés de haute puissance. Les résultats finaux ont été publiés en 2018 et ont permis l'obtention du marquage CE en avril 2019. Cette étude est complétée de nouvelles études sont en cours qui visent à obtenir une technologie encore plus sûre, efficace et rapide. Ces développements feront l'objet de communication spécifique ultérieurement.

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2017 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

89 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

2. Situation et faits marquants

a. Sécurisation du développement stratégique dans le traitement des varices

Theraclion a d'abord sécurisé ses salariés en France, en Allemagne, à Hong Kong et en Chine, en appliquant les mesures barrières et en recourant systématiquement au télétravail. Lorsque le travail n'était pas possible, Theraclion a eu recours au chômage technique et à la prise de congés.

Theraclion s'est organisé pour poursuivre le développement de sa technologie avec son équipe de recherche en télétravail et en effectif réduit sur site quand les besoins de service l'exigeait.

La solution SONOVEIN® est l'unique offre de traitement innovante des varices : sans cathéter, sans injection de produits chimiques et sans incision. A la suite de l'obtention du marquage CE du SONOVEIN® en avril 2019, Theraclion déploie sa stratégie de croissance :

- Susciter l'adhésion de Key Opinion Leaders (KOL), principalement en Allemagne et aux Etats-Unis ; Les premiers sites de traitement ont ouvert au Royaume-Uni, en Autriche, en Allemagne, en Tchéquie, en France et en Espagne et d'autres vont suivre d'ici la fin 2020.
- Finaliser l'adaptation à la pathologie des varices du robot de traitement par ultrasons de haute intensité SONOVEINS®, aujourd'hui issu de l'Echopulse® spécifiquement développé pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens.
- Une fois la technologie du SONOVEIN® stabilisée, conforter l'efficacité du traitement des varices par Echopulse® via une étude clinique significative de plus de 200 traitements sur des sites européens et américains afin de permettre l'accès au marché américain et le remboursement en Europe;

La pandémie de Covid-19 et les limitations de déplacement ont ralenti le déploiement de nouveaux

sites au premier semestre. Cependant deux nouveaux sites ont ouverts depuis la fin du confinement en mai et Theraclion prévoit plusieurs lancements d'ici la fin de l'année avec comme objectif d'avoir 12 centres qui traitent en routine clinique d'ici la fin 2021.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes :

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le Docteur Michel Nuta, Chief Medical Officer et Vice-Président Veines de Theraclion, ajoute : «les résultats finaux sont largement au-delà de nos attentes. Compte tenu du profil des patients traités, nous sommes très confiants des bénéfices et de l'efficacité de cette nouvelle technique. En effet, ces patients avaient majoritairement subi des récives après un traitement initial par des méthodes traditionnelles. »

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

b. Sécurisation des financements

La pandémie de Covid 19 a obligé Theraclion à suspendre ses ventes de systèmes et l'ouverture de nouveaux centres de traitement des varices. La croissance du chiffre d'affaires était de 44% en 2019 et la croissance anticipée entre 30% et 50% en 2020. Au premier semestre, Theraclion enregistre une baisse de 83% de ses ventes au premier semestre. Theraclion a dès mars pris les mesures nécessaires pour ajuster sa chaîne d'approvisionnement au décalage de la demande et limiter l'impact en fonds de roulement.

Theraclion a en outre eu recours au chômage technique (baisse de 16% des charges de personnel) lorsque l'activité n'était plus possible et a réduit toutes les dépenses non stratégiques (-20% Autres achats et charges externes).

Parallèlement, Theraclion a obtenu le soutien du CIC et de la Bpi avec l'obtention d'un PGE pour 0,7 M€ et d'un Prêt Innovation pour 0,7 M€.

Enfin, Theraclion a bénéficié d'un remboursement anticipé de son CIR 2019 pour 1,0 M€ au premier semestre.

Ces mesures permettent à Theraclion d'organiser un financement d'au moins 2 M€ auprès de ses actionnaires dans le cadre de la Tranche2 de l'accord de financement signé en février 2019.

3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

a. Début exécution de la de la Tranche2 de l'accord de financement d'un montant maximum de 11,8 M€ mis en place en 2019.

Pour mémoire, Theraclion a annoncé en février 2019 la signature d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement en 3 tranches procure à Theraclion les ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer sa pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cet accord de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 euro par action, ce qui représentait une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).

À la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire des tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 et 4 millions d'euros au maximum. L'exercice des tranches 2 ou 3 donne droit directement ou indirectement à l'action Theraclion à un prix respectif de 0,80 euro par action ou de 1,09 euro par action.

Le représentant des investisseurs a lancé en septembre la consultation des porteurs d'options Tranche2 afin de confirmer leur volonté d'exécuter ces warrants au mois de septembre.

b. Signature d'un Accord de Performance Collectif

Au vu de la forte dégradation de l'activité, les représentants des salariés et l'équipe de Direction ont signé en juillet un Accord de Performance Collectif qui prévoit le renoncement à la rémunération variable due au titre de 2019 par les salariés et un apport des investisseurs d'au moins 2 M€. L'accord a rencontré un grand succès auprès des équipes et sera définitif avec l'exécution de la Tranche2 pour au moins 2 M€.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

THERACLION

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 17/09/2020

ACTIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 067 984	1 065 065	2 919	0,03	4 965	0,05
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 120 765	1 171 947	948 817	8,99	929 405	8,84
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	699 722	670 965	28 757	0,27	41 004	0,39
Autres immobilisations corporelles	239 634	200 765	38 870	0,37	42 206	0,40
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000 122		1 000 122	9,48	1 000 122	9,51
Créances rattachées à des participations	1 354 391		1 354 391	12,84	1 354 391	12,88
Autres titres immobilisés	17 217		17 217	0,16	30 132	0,29
Prêts						
Autres immobilisations financières	46 185	1 352	44 833	0,42	41 241	0,39
TOTAL (I)	6 546 020	3 110 095	3 435 926	32,56	3 443 466	32,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 157 328		2 157 328	20,45	1 527 404	14,53
Avances & acomptes versés sur commandes	50 608		50 608	0,48	42 076	0,40
Clients et comptes rattachés	2 305 963	438 353	1 867 610	17,70	2 612 750	24,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	88 792		88 792	0,84	37 613	0,36
. Personnel	13 378		13 378	0,13	15 420	0,15
. Organismes sociaux	2 644		2 644	0,03	4 000	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices	445 739		445 739	4,22	984 355	9,36
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	129 667		129 667	1,23	199 199	1,89
. Autres	192 359		192 359	1,82	137 912	1,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098		31 098	0,29	31 098	0,30
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 033 332		2 033 332	19,27	1 423 364	13,54
Charges constatées d'avance	51 129		51 129	0,48	40 724	0,39
TOTAL (II)	7 502 036	438 353	7 063 683	66,95	7 055 915	67,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	51 524		51 524	0,49	13 409	0,13
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 099 580	3 548 447	10 551 133	100,00	10 512 791	100,00

PASSIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 762 366)	762 366	7,23	762 366	7,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			3 903 849	37,13
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-842 097	-7,97	-953 928	-9,06
Résultat de l'exercice	-1 872 055	-17,73	-3 792 018	-36,06
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-1 951 786	-18,49	-79 731	-0,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 398 279	60,64	6 269 960	59,64
TOTAL (II)	6 398 279	60,64	6 269 960	59,64
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	80 788	0,77	29 264	0,28
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	80 788	0,77	29 264	0,28
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	424 000	4,02	424 000	4,03
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 397 200	13,24		
. Découverts, concours bancaires	634	0,01	444	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	108 115	1,02	108 115	1,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200 275	11,38	1 392 832	13,25
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 080 463	10,24	706 290	6,72
. Organismes sociaux	612 571	5,81	394 631	3,75
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 479	0,25	165 594	1,58
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	38 254	0,36	42 056	0,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	680 122	6,45	680 122	6,47
Autres dettes	118 632	1,12	20 542	0,20
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	331 494	3,14	357 191	3,40
TOTAL (IV)	6 018 240	57,04	4 291 816	40,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	5 612	0,05	1 482	0,01
TOTAL PASSIF (I à V)	10 551 133	100,00	10 512 791	100,00

THERACLION
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

COMPARATIF DE PÉRIODES

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2020 au 30/06/2020 (06 mois)		du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		Variation absolue (06 / 6)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	7 220,00	84 224,00	91 444,00	54,89	109 822,00	11,40	-18 378	-16,72		
Production vendue biens		7 749,92	7 749,92	4,65	736 367,90	76,44	-728 618	-98,94		
Production vendue services	1 750,10	65 661,14	67 411,24	40,46	117 162,98	12,16	-49 751	-42,45		
Chiffres d'Affaires Nets	8 970,10	157 635,06	166 605,16	100,00	963 352,88	100,00	-796 747	-82,70		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			-3 500,00	-2,09	337 750,00	35,06	-341 250	-101,03		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					14 578,00	1,51	-14 578	-100,00		
Autres produits			32,50	0,02	5,95	0,00	27	540,00		
Total des produits d'exploitation (I)			163 137,66	97,92	1 315 686,83	136,57	-1 152 549	-87,59		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			747 583,22	448,72	259 798,15	26,97	487 785	187,76		
Variation de stock (marchandises)			-629 924,00	-378,08	266 953,12	27,71	-896 877	-335,96		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-257 310,00	-154,43			-257 310	N/D		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			864 367,33	518,81	1 106 535,59	114,86	-242 168	-21,88		
Impôts, taxes et versements assimilés			53 473,69	32,10	40 252,42	4,18	13 221	32,85		
Salaires et traitements			985 738,72	591,66	1 186 625,69	123,18	-200 887	-16,92		
Charges sociales			408 550,43	245,22	479 852,32	49,81	-71 302	-14,85		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			69 053,21	41,45	142 673,62	14,81	-73 620	-51,59		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant					17 460,00	1,81	-17 460	-100,00		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			32 265,66	19,37	33 620,81	3,49	-1 355	-4,02		
Total des charges d'exploitation (II)			2 273 798,26	N/D	3 533 771,72	366,82	-1 259 973	-35,65		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 110 660,60	N/D	-2 218 084,89	-230,24	107 424			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés					25 607,00	2,66	-25 607	-100,00		
Reprises sur provisions et transferts de charges					13 561,57	1,41	-13 561	-100,00		
Différences positives de change			570,46	0,34	4 615,25	0,48	-4 045	-87,64		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			570,46	0,34	43 783,82	4,54	-43 213	-98,69		
Dotations financières aux amortissements et provisions			52 681,52	31,62			52 681	N/D		
Intérêts et charges assimilés			128 318,86	77,02	129 753,68	13,47	-1 435	-1,10		
Différences négatives de change			647,02	0,39	1 440,02	0,15	-793	-55,06		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			8 166,31	4,90			8 166	N/D		
Total des charges financières (VI)			189 813,71	113,93	131 193,70	13,62	58 620	44,68		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-189 243,25	-113,58	-87 409,88	-9,06	-101 834	-116,49		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 299 903,85	N/D	-2 305 494,77	-239,31	5 591			

THERACLION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

COMPARATIF DE PÉRIODES

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (06 mois)		du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		Variation absolue (06 / 6)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 181,53	0,23	-2 181	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			2 181,53	0,23	-2 181	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 120,29	6,07	31 160,00	3,23	-21 040	-67,51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			18 212,48	1,89	-18 212	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 120,29	6,07	49 372,48	5,13	-39 252	-79,49
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 120,29	-6,06	-47 190,95	-4,89	37 070	78,55
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-437 969,00	-262,87	-679 870,00	-70,56	241 901	35,58
Total des Produits (I+III+V+VII)	163 708,12	98,26	1 361 652,18	141,35	-1 197 944	-87,97
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 035 763,26	N/3	3 034 467,90	314,99	-998 704	-32,90
RÉSULTAT NET	-1 872 055,14	N/3	-1 672 815,72	-173,64	-199 240	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Tableau des Flux de Trésorerie

Libellé	30/06/2020 (6 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-1 872 055	-3 792 018
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	121 735	420 447
Autres éliminations		
Elimination de la variation des intérêts courus	128 319	256 638
Valeur nette comptable de cession d'actifs		70 462
Variation du Besoin en fonds de roulement	897 250	-648 716
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-724 752	-3 693 187
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'actifs corporels et incorporels	0	0
Acquisition d'actifs immobilisés	-70 837	131 626
Variation fournisseurs d'immobilisations		
Variation des actifs financiers	8 166	-184 763
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	-62 670	-316 389
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	0	4 244 211
Souscription d'emprunts	1 397 200	424 000
Remboursement d'emprunts	0	-143 481
Associés - compte courant	0	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 397 200	4 524 730
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	609 778	515 153
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 454 017	938 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 063 795	1 454 017

ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS

Nous vous rappelons que les comptes semestriels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen).

Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2020 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin.

Les comptes semestriels relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, dégagant une perte de 1 872 055 € et ont été arrêtés le 21 septembre 2020 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

Poursuite de la stratégie d'Echothérapie des Varices

Theraclion a poursuivi le déploiement de ses axes stratégiques sur SONOVEIN® car la solution répond à un besoin médical non satisfait. Ce système est la seule option non-invasive de chirurgie des varices, sans cicatrice et sans incision, réduisant ainsi considérablement le risque de maladie nosocomiale. Il permet de minimiser le temps passé dans le centre de traitement et n'utilise pas de sédation permettant une activité quasi-normale immédiatement après l'intervention.

Les équipes de Theraclion ont poursuivi le développement technique et clinique de SONOVEIN® afin de proposer une nouvelle version qui optimise l'utilisation par les praticiens et répond aux demandes des premiers utilisateurs experts .

Outre ces avancées techniques, Theraclion a pu mettre en place deux nouveaux centres de traitement SONOVEIN® en France et en Espagne, dès la levée du confinement, illustrant l'attente des médecins spécialistes pour la solution de traitement non invasive des varices. Sur les six sites actuellement équipés en SONOVEIN®, trois ont repris ou entamé les traitements, les autres centres anticipent une reprise des traitements en septembre. En lien avec la reprise progressive des traitements, Theraclion enregistre en ce début du second semestre une augmentation des commandes de consommables EPACK®. Cette dynamique de commandes permet d'anticiper une reprise progressive des traitements à partir de septembre.

Au vu de l'intérêt des Key Opinion Leaders pour la technologie disruptive de Theraclion, la société est confiante dans la réalisation de son objectif d'ouverture de sites de traitement SONOVEIN® dans les prochains mois.

Theraclion poursuit ainsi ses objectifs pour le développement de SONOVEIN® :

- Ouvrir de nouveaux sites de traitement en 2020 en Europe et en Asie pour le traitement des veines tout en travaillant de concert avec les Key Opinion Leaders pour accélérer l'adoption par la communauté médicale de SONOVEIN® ;
- Développer des essais aux États-Unis pour progresser vers l'approbation de SONOVEIN® par la Food and Drug Administration (FDA) ;
- Poursuivre le développement technique de la technologie SONOVEIN®.

Pandémie de Covid-19

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, Theraclion a déployé des mesures pour assurer la sécurité de ses employés et limiter l'impact de l'épidémie sur ses activités. Le télétravail a été mis en place lorsqu'il était possible. Dans le cas contraire, Theraclion a opté pour le chômage partiel et s'appuie sur les mesures gouvernementales annoncées.

Au cours du premier semestre, la société a obtenu 1,4 M€ au titre d'un Prêt Garanti par l'État (PGE) et d'un prêt innovation de Bpi France. Theraclion a par ailleurs perçu le Crédit Impôt Recherche 1M€. Ces apports de financement, conjugués aux économies de coûts significatives, confortent la structure financière de l'entreprise.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables» .

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Intangibilité du bilan d'ouverture
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2020 ;
- En mars 2019, Theraclion a mis en place un accord de financement d'un maximum de 11,8 millions d'euros. La première tranche de 4,8 millions d'euros est exécutée en mars 2019, la seconde tranche de 3 millions d'euros est en cours d'exécution en septembre 2020.

Au 30 juin 2020, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 2,1 millions d'euros. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues), du financement attendu sur le 2eme semestre 2020 d'un maximum de 3 millions d'euros (Tranche 2 du plan de financement de 11,8 M€), de l'obtention d'un accord avec une société d'investissement pour un maximum de 12 tranches de 300 000 euros à la discrétion de Theraclion,

la société considère que la continuité d'exploitation est assurée pour les 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2020

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	1 067 984,05	1 065 064,71	2 919,34

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 122 335,65	66 413,00		3 188 748,65
Immobilisations corporelles	934 932,94	4 423,76		939 356,70
Immobilisations financières	2 426 081,39	260 181,45	268 347,76	2 417 915,08
TOTAL	6 483 349,98	331 018,21	268 347,76	6 546 020,43

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- Nombre d'actions : 13 466 titres ;
- Trésorerie disponible : 29 179.33 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2020

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 187 966.35	49 045.84		2 237 012.19
Immobilisations corporelles	851 722.65	20 007.37		871 730.02
Autres Immobilisations financières	194.62	1 352.33	194.62	1 352.33
TOTAL	3 039 883.62	70 405.54	194 62	3 110 094.54

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
<i>Stocks et en-cours</i>					
<i>Comptes de tiers</i>	438 352.82				438 352.82
<i>Comptes financiers</i>	194.62	1352.33		194.62	1352.33
TOTAL	438 547.44	1352.33		194.62	439 705.15

5. STOCKS

Au 30 juin 2020, le stock a été évalué à 2 157 K€ (versus 1 527 K€ au 31 décembre 2019), en valeur brute, et comprend pour la majeure partie les systèmes Echopulses® ou SONOVEIN®, les têtes de traitement destinées à la vente et les différentes pièces utilisées pour la fabrication des systèmes. Theraclion a anticipé des achats de composants destinés à la fabrication contre des remises significatives de la part de ces fournisseurs d'où le stock « Autres » de 916 K€ à fin juin. Il n'a pas été constaté de dépréciation à ce jour.

Nature	Montant en K€
Systèmes	1 069
Têtes de traitement	172
Autres	916
Total :	2 157

6. CREANCES

Créances au 30 juin 2020

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut en €	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Contrat de liquidité - espèces	29 179		29 179
Dépôt de garantie	17 006		17 006
Contrat de liquidité - actions propres	17 217		17 217
De l'actif circulant			
Clients	2 305 963	2 305 963	
Avances et acomptes versés	50 608	50 608	
Fournisseurs débiteurs	88 792	88 792	
Personnel et organismes sociaux	16 022	16 022	
Autres créances	192 359	192 359	
Etat, Impôts sur les bénéfices	445 739	445 739	
Taxe sur la valeur ajoutée	129 667	129 667	
Charges constatées d'avance	51 129	51 129	
Total	3 343 680	3 280 278	63 402

Les créances d'« Etat, Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- Estimation du CIR au 30 juin 2020 : 446 K€.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 30 juin 2020 est précisée, ci-après :

<i>en K€</i>	30/06/2020	31/12/2019
Autres titres de créances négociables		-
Valeur vénale VMP SG	31	31
Valeur vénale VMP SG	-	
TOTAL	31	31

8. DISPONIBILITES

Au 30 juin 2020, le groupe détenait plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 748 K€ ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 4 K€ ;
- Société Générale en \$: solde comptable de 25 K€ ;
- Société Générale en CHF : solde comptable de 7 K€ ;
- Société Générale en HKD : solde comptable de 0 K€ ;
- CIC en € : solde comptable de 1 243 K€.
- CIC en £ : solde comptable de 3 K€
- CIC en CHF : solde comptable de 5 K€

Au 30 juin 2020, la société ne disposait d'aucun compte à terme.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

- Charges constatées d'avance (en euros)

	30/06/2020	31/12/2019
Montants :	51 129	40 724

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

- Produits à recevoir (en euros)

	30/06/2020	31/12/2019
Produits financiers	-	
Fournisseur RRR à obtenir	127 792	127 792
Subvention à recevoir		10 000
Montants :	127 792	137 792

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. Les variations des capitaux propres entre le premier semestre 2020 et les comptes de l'exercice 2019 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime	Affectation RAN	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	30.06.2020
Capital social	762							762
Bons de sousc. d'actions	11				- 11			-
Primes d'émission	3 893	11			(3 904)			-
Report à nouveau	(954)	(3 792)			3 904			(842)
Résultat de l'exercice	(3 792)	3 792					(1 874)	(1 874)
CAPITAUX PROPRES	- 80	11	0	-	(11)	0	(1 874)	-1 953

10.2. Composition du capital social :

- Synthèse à la clôture :

	30/06/2020	31/12/2019
Capital	762 366,45 €	762 366,45 €
Nombre d'actions :	15 247 329	15 247 329
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22

août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.

6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016, soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.
10. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler ^{tranche 1} à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.

11. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler ^{tranche 2} à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
12. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.
13. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2019 au 18 mars 2019**, la Société a émis 727 437 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 14 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 42 000,00 € (dont 36 371,85 € de valeur nominale et 5 628,15 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 19 mars 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 458 376,25 € divisé en 9 167 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
14. Selon décision du Directeur Général en date du **19 mars 2019**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 12 février 2019 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 5 470 000 actions au prix unitaire de 0,80 € soit un montant total levé de 4 376 000,00 € (dont 273 500,00 € de valeur nominale et 4 102 500,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 731 876,25 € divisé en 14 637 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
15. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **8 avril 2019**, la Société a émis 343 650 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 343 650 actions attribuées gratuitement le 20 mars 2018 (cf. note 10.2.6-2 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 17 182,50 € de valeur nominale, dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe. En conséquence, le capital social a été porté à 749 058,25 € divisé en 14 981 175 actions.
16. Au cours de la période allant du **19 mars 2019 au 31 décembre 2019**, la Société a émis 266 154 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 6 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 18 000,00 € (dont 13 307,70 € de valeur nominale et 4 692,30 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 13 septembre 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 762 366,45 € divisé en 15 247 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

17. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020**, la Société a émis 20 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 4 OCA (cf. note 10.3.6) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 16 000 € (dont 1 000,00 € de valeur nominale et 15 000,00 € de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Directeur Général lors de sa décision du 15 septembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 763 366,45 € divisé en 15 267 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2.1. Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 7 de la note 10.3)
- Au 30 juin 2020, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 30 juin 2020, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2020, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 30 juin 2020, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2018 et Conseil d'administration du 20 mars 2019)

- 129 100 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 121 350 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2020, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2019	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		303 388	17 196	763 472	808 652	

10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 30 juin 2019, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés /Caduc	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019

BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		58 621	0	85 470	7 000	28 000	

10.2.2. Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX

1. BSA KEPLER TRANCHE 1

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 30 juin 2020, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

2. BSA KEPLER TRANCHE 2

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2018 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 30 juin 2020, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

10.2.3. Attribution d'actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2017 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 30 juin 2020, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 30 juin 2020, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 30 juin 2020, il reste 451 619 actions gratuites pouvant être acquises.

4. Actions gratuites du 18 juin 2020

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'assemblée générale permettant l'émission ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 18 juin 2020, réitérant la décision du conseil d'administration du 9 juillet 2019 ;
- 325 500 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 30 juin 2020, il reste 325 500 actions gratuites pouvant être acquises.

10.2.4. Bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'est engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

Nombre d'actions à émettre = (Prix de souscription + Prix d'exercice) / Prix d'émission

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

Tranches	Date	BSAR à émettre
1	12 juin 2018	: 1 à 10
2	11 juillet 2018	: 11 à 20
3	9 août 2018	: 21 à 30
4	7 septembre 2018	: 31 à 40
5	8 octobre 2018	: 41 à 50
6	6 novembre 2018	: 51 à 60
7	5 décembre 2018	: 61 à 70
8	8 janvier 2019	: 71 à 80
9	7 février 2019	: 81 à 90
10	8 mars 2019	: 91 à 100
11	8 avril 2019	: 101 à 110
12	10 mai 2019	: 111 à 120

Au cours de la période allant du 8 juin 2018 au 31 décembre 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et

délivré 1.796.799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR. Les 60 BSAR restant sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.

Au 30 juin 2020, il ne restait aucun BSAR en circulation.

10.2.5. Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le directeur général, par décisions du 12 février 2019 et 19 mars 2019, sur délégation du conseil d'administration du 12 février 2019 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans ses 11^e et 12^e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes, de 106 OCA d'une valeur nominale unitaire de 4.000 euros, soit un montant total d'emprunt de 424.000 euros.

Chaque OCA permettra par conversion la souscription de 5.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit un prix de conversion de 0,80 euro par action ordinaire nouvelle, correspondant à un nombre total maximum de 530.000 actions ordinaires nouvelles en cas de conversion de la totalité des OCA représentant un montant maximum d'augmentation de capital de 26.500 euros en nominal. Les OCA pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Les OCA ne portent pas intérêt.

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, la Société a émis 20 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 4 OCA à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 16 000 € (dont 1 000,00 € de valeur nominale et 15 000,00 € de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Directeur Général lors de sa décision du 15 septembre 2020.

Au 30 juin 2020, il restait en circulation 102 OCA pouvant donner lieu à l'émission, sur conversion, d'un nombre maximum de 510 000 actions ordinaires nouvelles.

10.2.6. Bons de souscriptions d'obligations convertibles en actions (« BSOCA »)

10.2.6.1. BSOCA Tranche 2 (« BSOCA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 16e, 17e et 18e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 671 BSOCA_{T2} donnant le droit à souscrire à 671 obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} »).

Chaque BSOCA_{T2} donnant le droit à une OCA_{T2}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraclion, soit à un prix de conversion de 0,80 euro par action.

Ainsi, la conversion des OCA_{T2} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 355 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 167 750,00 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Le 14 septembre 2019, la Société a procédé à l'émission de 13 OCA_{T2} dans le prolongement de l'exercice de 13 BSOCA_{T2} par son titulaire pour un montant total de 52.000 euros.

Au 30 juin 2020, il restait en circulation 658 BSOCA_{T2} en circulation donnant le droit à 658 OCA_{T2} et aucune OCA_{T2} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

10.2.6.2. BSOCA Tranche 3 (« BSOCA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 20e, 21e et 22e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 889 BSOCA_{T3} donnant le droit à souscrire à 889 obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} »).

Chaque BSOCA_{T3} donnant le droit à une OCA_{T3}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 3 666 actions Theraclion.

Ainsi, la conversion des OCA_{T3} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 259 074 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 162 953,70 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 30 juin 2020, il restait en circulation 889 BSOCA_{T3} en circulation donnant le droit à 889 OCA_{T3} et aucune OCA_{T3} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

10.2.7. Bons de souscriptions d'actions

10.2.7.1. Bons de souscriptions d'actions Tranche 2 (« BSA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 19^e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 437 501 BSA_{T2}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 0,80 € par action, soit un nombre maximum de 437 501 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 875,05 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2021 et les BSA_{T2} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 30 juin 2020, aucun BSA_{T2} n'a été exercé.

10.2.7.2. Bons de souscriptions d'actions Tranche 3 (« BSA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 23^e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 583 335 BSA_{T3}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion, soit un nombre maximum de 583 335 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 29 166,75 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2022 et les BSA_{T3} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 30 juin 2020, aucun BSA_{T3} n'a été exercé.

11.AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : Bpifrance (4 684 K€ hors intérêts courus) , COFACE (278 K€ hors intérêts courus).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 6,8 millions d'euros.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

➤ **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, le groupe a perçu 692 K€ en 2012, 868 K€ en 2013, 900 K€ en 2014, 1 089 K€ en 2015, 433 K€ en 2016 et 703 K€ en 2019 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 €.

Au 30 juin 2020, le programme est réalisé. Le montant dû à Bpifrance se monte à 4 684 K€ (hors intérêts courus).

Les conditions de retour financier aux profits de la Bpi sont de deux ordres :

- Un remboursement en trésorerie d'un montant maximum de 6 290 K€ dès lors que le chiffre d'affaires cumulé des produits issus du projet financé est de 8 000 K€. L'échéancier de remboursement est de 350 K€ en année n+1, 540 K€ en année n+2, 850 K€ en année n+3, 1 550 K€ en année n+4 et 3 000 K€ en année n+5. Au 31 décembre 2019, ce chiffre d'affaires cumulé est de 1 300 K€. Au 30 juin 2020, le cumul avance remboursable et intérêts courus s'élève à 6 083 K€.
- Des royalties de 2% sur le chiffre d'affaires réalisé par les produits issus du projets financé dès lors que le cumul de chiffre d'affaires dépasse 120 M€.

➤ **Avance COFACE, contrat signé en 2015, total reçu de 421 K€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Dettes au 30 juin 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	634	634		
Emprunts obligataires convert.	424 000	424 000		
Emprunts P.G.E.	1 397 200	1 397 200		
Fournisseurs	1 200 275	1 200 275		
Dettes fiscales & sociales	1 757 767	1 757 767		
Dettes sur immobilisations	680 122	680 122		
Autres dettes	226 747	226 747		
Produits constatés d'avance	331 494	331 494		
Total	6 018 240	6 018 240	-	-

13. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Détail des charges à payer (en K€) :

	30/06/2020	31/12/2019
Emp. & dettes établ. de crédit		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 436 211	1 307 892
Fournisseurs	163 241	211 700
Dettes fiscales & sociales	1 408 272	1 012 088
Autres dettes		
Fournisseurs – Factures non parvenues		
TOTAL GENERAL	3 007 724	2 531 680

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Diminution du chiffre d'affaires récurrent de Theraclion SA : - 15%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 169 K€ sur le premier semestre 2020, soit une baisse de 15% si l'on considère le chiffre d'affaires récurrent, composé par la vente des consommables et de services (199 K€ à fin juin 2019). La vente de systèmes n'a pas pu avoir lieu, car la crise sanitaire a stoppé les activités de nos experts qui ont dû suspendre tout traitement médical non urgent. Le confinement n'a pas permis aux patients d'accéder à notre technologie. Les limitations des déplacements avec l'interruption des liaisons aériennes et la fermeture des frontières, ainsi que les restrictions de rassemblement ont rendu impossible tout déplacement commercial et difficile l'acheminement des produits, alors même que la grande majorité du chiffre d'affaires de Theraclion est réalisée à l'international.

Cependant, l'intérêt croissant des médecins vasculaires pour la solution d'échothérapie de Theraclion se poursuit. Dix systèmes ont été vendus en 2019. Depuis le 11 mai, l'entreprise retrouve sa dynamique commerciale et accélère ses efforts auprès d'acquéreurs potentiels de la technologie. On assiste actuellement à une reprise progressive des traitements et une augmentation des commandes de consommables.

En K€	30/06/2020	30/06/2019	Var. %
Chiffre d'affaires	167	963	-83%
<i>issu des ventes d'équipements</i>	0	728	-100%
<i>issu de la location d'équipements</i>	0	36	-100%
<i>issu de la vente de consommable SONOVEIN®</i>	33	12	+175%
<i>Issu de la vente de consommable Echopulse®</i>	60	102	-41%
<i>issu de la vente de service</i>	74	86	-14%
Subventions	-3	338	NA
Reprise amortissements et provisions	0	15	-100%
Total des produits d'exploitation	163	1 316	-88%

15. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 30 juin 2020 s'élève à (189) K€ contre (221) K€ au 31 décembre 2019.

Les principales charges financières sont détaillées ci-après :

Résultat Financier		
	30/06/2020	31/12/2019
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	0	25 607
Produits nets de cession VMP	0	0
Gains de change	570	7 695
Reprise s/prov dépr immo fin		13 562
Total	570	46 864
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(52 682)	(195)
Pertes de change	(647)	(11 118)
Intérêts courus sur avances remboursables	(128 319)	(256 638)
Charges nettes cession VMP	(8 166)	0
Total	(189 814)	(267 950)
TOTAL Résultat Financier	(189 243)	(221 086)

16. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le Groupe étant déficitaire, il ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Le CIR s'élève à 438 K€ au titre du premier semestre 2020 contre 966 K€ au titre de l'exercice 2019.

17. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours du premier semestre 2020, et mentionnées en euros sont les suivantes :

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

	Fonction	Rémunération fixe et variable	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Comptabilisés	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA(1)	-		-	2 000	2 000
Christopher Bodtker	PCA(1)					
David CAUMARTIN	DG	105 138			-	105 138
Samuel LEVY	Adm				2 500	2 500
Shawn Langer	Adm					
Ari Kellen	Adm					
Renaud Saleur	Adm				1 650	1 650
TOTAL		105 138	-	-	6 150	111 288

(1) Monsieur Christopher Bôdtker est nommé Président du Conseil d'Administration de Theraclion en remplacement de Monsieur Jean-Yves Burel en date du 28 avril 2020.

18.EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	30/06/2019	30/06/2018
Cadres	24	31
Employés	1	1
Total	25	32

a. Début exécution de la de la Tranche2 de l'accord de financement d'un montant maximum de 11,8 M€ mis en place en 2019.

Pour mémoire, Theraclion a annoncé en février 2019 la signature d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement en 3 tranches procure à Theraclion les ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer sa pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cet accord de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 euro par action, ce qui représentait une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).

À la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire des tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 et 4 millions d'euros au maximum. L'exercice des tranches 2 ou 3 donne droit directement ou indirectement à l'action Theraclion à un prix respectif de 0,80 euro par action ou de 1,09 euro par action.

Le représentant des investisseurs a lancé en septembre la consultation des porteurs d'options Tranche2 afin de confirmer leur volonté d'exécuter ces warrants au mois de septembre.

b. Signature d'un Accord de Performance Collectif

Au vu de la forte dégradation de l'activité, les représentants des salariés et l'équipe de Direction ont signé en juillet un Accord de Performance Collectif qui prévoit le renoncement à la rémunération variable due au titre de 2019 par les salariés et un apport des investisseurs d'au moins 2 M€. L'accord a rencontré un grand succès auprès des équipes et sera définitif avec l'exécution de la Tranche2 pour au moins 2 M€.

III. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Theraclion

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theraclion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires, de celle-ci, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 21 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 8 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia